



IL EST TEMPS DE DIRE STOP AU MOINS DISANT- SOCIAL !

Après le rapport Badinter qui tente de résumer en 61 articles et 12 pages les droits acquis par les salarié-es, la ministre du travail El Khomri vient de présenter au Conseil d'Etat un projet de loi qui remettrait gravement en cause un grand nombre de ces droits.

Le lien est rapide pour l'ensemble des travailleurs du rail quand on constate que le secrétaire d'état au transport vient de transmettre au conseil d'état le projet du décret socle qui en 34 articles, tente d'enterrer cent ans de retour d'expérience pour la sécurité ferroviaire et de lutte pour les conditions de travail des travailleurs du rail.

Le 31 Mars, SUD-Rail appelle l'ensemble des travailleurs du rail à se mettre en grève, à participer aux assemblées générales et à se joindre aux manifestations !

Loi travail : Ce texte constitue toujours une attaque globale majeure : faciliter les licenciements collectifs ou individuels ; remettre en cause les 35h par le biais des accords d'entreprise ; inverser la hiérarchie des normes dans la négociation collective (=

s'affranchir des contraintes liées à la loi via des accords locaux qui pourraient être moins favorables que le code du travail) ; simplifier le code du travail pour remettre en cause les droits des salariés

Décret socle ferroviaire : on est dans la même logique que pour la loi el khomri, baisse des conditions sociales, augmentation de la productivité, de la flexibilité et de la

précarité dans la branche ferroviaire. A ce stade, le patronat du ferroviaire n'envisage pas le progrès social... **A nous de réclamer notre dû, dans la rue !**

Ne pas subir, passer à l'offensive et gagner nos revendications !

La fédération SUD-Rail est en désaccord avec le dumping social que tente de mettre en œuvre la direction de l'entreprise et le patronat du ferroviaire sous couvert d'une soi-disant négociation sur l'organisation du travail.

Pour mettre fin à ce dumping social et au développement de la concurrence en interne, la fédération SUD-Rail revendique que le RH0077 soit la base de la réglementation du travail, des salariés qui travaillent dans le secteur ferroviaire, et donc aussi à l'ensemble des entreprises ferroviaires de l'entreprise et que les négociations en cours permettent de l'améliorer.

Face à la situation interprofessionnelle et aux enjeux autour de la réglementation du travail dans le ferroviaire, il n'y a plus de temps à perdre, il faut se donner les moyens de lutter !

A la SNCF, la fédération SUD-Rail a déposé un préavis de grève national de 2 mois qui débutera le 30 mars à 19h, jusqu'au 31 mai à 8h. Il s'agit de mettre à disposition des cheminots l'outil syndical pour réagir rapidement face au calendrier serré des patrons et de pouvoir réagir rapidement aux mauvais coups qui s'annoncent. Même si nous souhaitons rester dans l'unité d'action avec les autres fédérations, à ce stade, elles n'ont pas souhaité s'inscrire dans cette démarche.

Le 5 Avril, les patrons vont donner leur texte sur l'organisation du travail, les 12 et 13 avril, 1^{ère} séance de négociations sur la CCN, le 25 avril, table ronde sur l'accord d'entreprise... et dès le 15 avril, le décret socle pourra tomber à tout moment

Cheminots, tenez-vous prêts, les 2 mois qui s'ouvrent risquent d'être explosifs !

Venez nombreux débattre des suites de notre mobilisation dans l'entreprise, mais aussi pour le retrait de la loi El-Khomri. Avec l'outil syndical mis à disposition des cheminots par SUD-Rail, reprenons l'initiative et faisons monter la pression !

Tous ensemble nous pouvons gagner !

Nous n'avons plus le choix, il va falloir taper fort si l'on veut gagner nos futures conditions de travail et de vies.

Le 31^{er} MARS 2016 à partir de 13h30
Venez nombreux rejoindre
le cortège Solidaires / SUD-Rail qui s'élancera de
la manufacture des tabacs



web

Clip SUD-Rail: Pour nos conditions de travail, mobilisation générale !



<https://vimeo.com/159691329>